

Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France

(Année 2012)

Philippe Goossens

1. Résumé

En dépit des discours d'ouverture, le nouveau gouvernement socialiste a développé dans la réalité une politique au moins aussi destructrice et nocive que ne l'avait fait le gouvernement précédent. Il a exercé une pression sans précédent sur cette population : 66% du total des personnes évacuées en 2012 le fut sous son autorité durant les six derniers mois. De plus, le nombre de personnes évacuées durant le 3^{ème} trimestre a battu tous les records (5 223 au 3^{ème} trimestre 2012 comparé à 3 283 durant le même trimestre 2011). Le nombre de personnes ayant reçu une OQTF (1728 en 2012 comparé à 850 en 2011) est lui aussi en nette augmentation.

Les chiffres montrent que depuis la mise en application de la circulaire interministérielle le 26 août 2012 « *relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* », les choses n'ont pas changé : les personnes sont la plupart du temps tout simplement mises à la rue sans aucune solution alternative. Durant les six derniers mois, 63 évacuations forcées (sur un total de 97 pour l'année) ont été menées par les forces de l'ordre dont seulement 15 (sur un total de 19 pour l'année) l'ont été accompagnées d'une solution partielle de relogement (qui est très souvent nettement insuffisante et temporaire). Les activités et les pressions de l'OFII ne se sont pas relâchées (présence sur les terrains avec les forces de l'ordre avant et pendant les évacuations) et les rapatriements par charter se sont succédés à une cadence mensuelle jusqu'au mois de novembre.

Malgré des rappels à l'ordre très fermes de l'ONU, malgré les nombreuses protestations d'ONG françaises et internationales, tout indique que **la politique menée par l'état français à l'égard des Roms est raciste et discriminatoire.** Il suffit d'observer le nombre élevé de personnes évacuées de force par les autorités (9 404) par rapport au nombre estimé de Roms étrangers présents sur le territoire français (de 15 à 20 000). De fait, selon le Rapporteur Spécial de l'ONU sur les droits des migrants, François Crépeau, « *l'objectif ultime semble être l'expulsion de France des communautés migrantes Rom* »¹

¹ Des experts de l'ONU enjoignent la France à respecter les droits de la communauté Rom, 29 août 2012

2. Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est de quantifier et de qualifier trimestriellement les évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France et leurs expulsions collectives du territoire lors de l'année 2012.

Cette édition concerne l'année 2012.

Les définitions des données prises en compte sont présentées en annexe 1.

3. Résultats observés

Durant l'année 2012, 11 803 personnes furent obligées de quitter leurs lieux de vie dont 80% suite à une évacuation forcée, 11% furent rapatriées par l'OFII et 9% durent quitter les lieux suite à un incendie, une inondation ou des attaques de riverains. On recense la distribution de 1728 Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF). Mais ceci reste probablement en-dessous de la réalité, la distribution de ces OQTF n'étant que sporadiquement rapportée. La présence de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) était avérée 17 fois. Il faut noter que le nombre recensé de personnes rapatriées (1 334) est nettement inférieur à la réalité car il ne prend en compte que les personnes reconduites par charter affrété par l'OFII et non celles qui sont reconduites par vol régulier.

Les évacuations ont concerné 117 sites. Les événements survenus sur ces sites correspondent à 97 évacuations forcées, 9 expulsions collectives par charter rapatriant 1 334 personnes, et 11 évacuations suite à un incendie ou une attaque de riverains.

La circulaire interministérielle du 26 août est restée lettre morte pour pratiquement toutes les évacuations.

L'analyse des résultats montre que toutes les régions de France ont été le témoin d'évacuations forcées.

4. Evolutions par rapport aux années précédentes

Les deux tableaux ci-dessous montrent l'évolution des différents nombres recensés. On observera que tous les chiffres ont empiré lors de l'année 2012.

Année	Nombre de lieux subissant une évacuation forcée due aux...			Nombre de lieux évacués	Nombre de personnes subissant une évacuation forcée due aux...			Nombre total de Personnes
	Autorités	Rapatr.	Incendies ou autres		Autorités	Rapatr.	Incendies ou autres	
2010	40	6	2	48	2794	159	240	3213
2011	82	9	3	94	8455	773	117	9396
2012	97	9	11	117	9404	1334	1065	11803

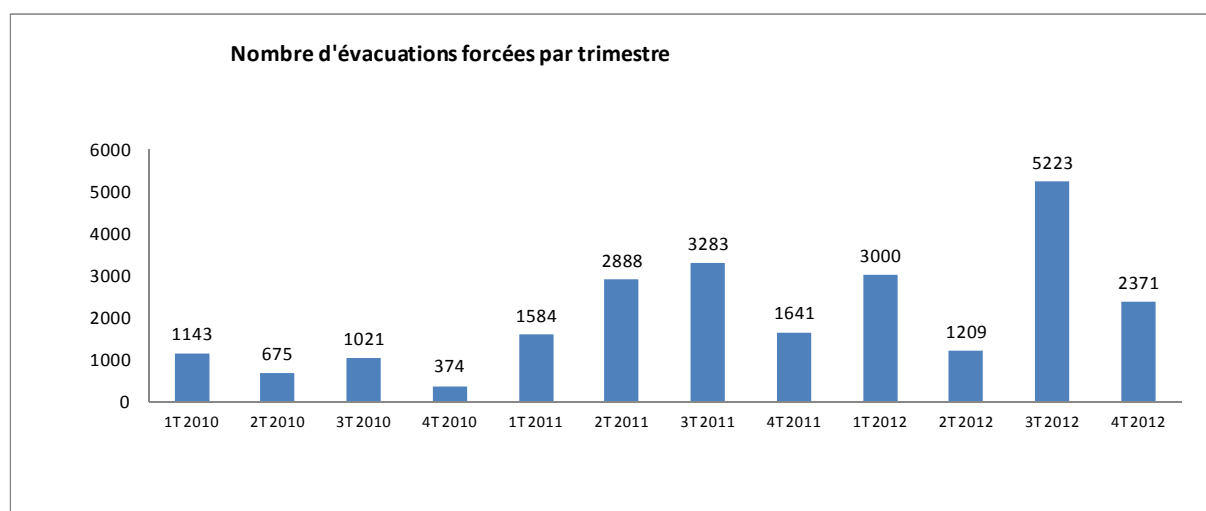
Année	Distrib OQTF/APRF	Présence OFII	Rapat. OFII	Nombre rapatriés	Solution partielle de relogement
2010	486	12	6	466	8
2011	850	13	10	828	11
2012	1728	17	9	1334	19

Une analyse plus fine montre que cette accélération s'est nettement accentuée sous l'autorité du gouvernement socialiste. Ainsi 63 sites sur 117 furent évacués de force par les autorités durant les six derniers mois, impactant environ 66% du total des personnes.

Le nombre de personnes rapatriées par l'OFII et la présence de l'OFII lors des interventions sont aussi en nette augmentation.

Une analyse trimestrielle confirme la très nette accélération durant le 3^{ème} trimestre et le niveau resté élevé durant le 4^{ème} trimestre 2012 par rapport aux années 2011 et 2010.

Il n'y a pas de trêve hivernale même si on observe un ralentissement saisonnier du nombre d'évacuations. Il faut cependant signaler que sur les 19 solutions partielles de relogement, 11 ont eu lieu lors d'évacuations durant le dernier trimestre de l'année.



5. Violations des traités internationaux

Il faut constater que ces évacuations forcées ne respectent pas les traités internationaux comme le souligne le rapport d'Amnesty International². D'autre part les distributions massives d'OQTF violent la directive européenne de libre circulation car il n'y a aucune personnalisation de ces décisions. Le nombre élevé de personnes évacuées de force par les autorités (9 404) par rapport au nombre estimé de Roms étrangers présents sur le territoire français (de 15 à 20 000) indique que **la politique menée par l'état français à leur égard est raciste et discriminatoire.**

² *Chassés de toutes parts, Les expulsions forcées de Roms en Ile-de-France*, Amnesty International, novembre 2012

6. Résultats détaillés pour l'année 2012

Evacuations forcées de Roms étrangers occupant des lieux de vie en France (année 2012)													
Lieux de vie	Commune(s)	Date	Nombre		Expulsés pour cause			Distrib OQTF/ APRF	Présence OFII (1=oui)	Rapatriés OFII (1=oui)	Nombre rapatriés	Sol. de relog. (1=part ielle)	Source/Réaction
			Adultes	dont enfants	Evacués	Rapatriés	incendies ou autres						
Felix Zoccola et Capitaine Gèze	Marseille	3 janv 12	100	30	100			15	1				La Provence 3 janvier
A103 Villemonble	Rosny-sous-Bois	7 janv 12	98		98			30	1				Le Parisien 7 janvier
Rue de l'Avenir	Bagnolet	12 janv 12	42	12	42			8					Le Parisien 12 janvier
Rd point du Bvd de l'Europe	Evy	13 janv 12	175		175								Secours Catholique 13 janvier
Quartier Liesse	St Ouen	23 janv 12	250		250								Le Parisien 23 janvier
Gendarmerie	Viry-Chatillon	25 janv 12	80	21	80						1		Figaro 25 janvier
Carrefour Pompadour	Créteil	25 janv 12	80	20	80			60					Le Monde 25 janvier, Le Parisien 26 janvier
Cité Descartes	Champs-sur-Marne	3 fév 12	60			10	50	30	1		10		Le Parisien 3 février
Hôpital Femme Mère Enfant agglomération	Bron	5 fév 12	50				50					1	Rue89Lyon 5 février
	Lyon	8 fév 12	60			60		60	1	1	60		Rue89Lyon 8 février
Zône ind. Du Bois Moussay	Stains	22 fév 12	240	60	240								Le Parisien 23 février
chemin du Catupolan	Vaulx-en-velin	24 fév 12	140	50			140					1	Rue89Lyon 24 février
Gymnase quartier de la Soie	Vaulx-en-velin	28 fév 12	60	20	60			10					Rue89Lyon 28 février
Voie ferrée départem 301	St Brice-sous-Forêt	29 fév 12	268	63	268								Le Parisien 1 mars
Caserne Pion	Versailles	1 mars 12	80		80								AFP Figaro 1 mars
Quai St Ouen	St Denis	1 mars 12	30	10	30								Le Parisien 1 mars
Rue Meyerbeer	Roubaix	8 mars 12	130	40	130			90	1				Nord Eclair 8 mars
Ferme du Chêne Moreau	Combs-la-Ville	10 mars 12	90	32	90								Romeurope 77 et association "Jeunes errants 77"
Avenue Grandclément	Vaulx-en-velin	18 mars 12	140	50			140						Lettre ERRC 21 mars
Quartier de Plombières	Marseille 14	22 mars 12	50	15	50			11					La Provence 22 mars
Bordure magasin généraux Porte aubervilliers	Paris 18ème	22 mars 12	130		130			3					Le Parisien 23 mars
Tarterêts	Corbeil-Essone	22 mars 12	250				250						AFP 27 mars
A10/N20	Massy	26 mars 12	147	53			147	30					Le Parisien 26 mars
Tarterêts	Corbeil-Essone	27 mars 12	250		250								Metro 28 mars
Total 1er trimestre	24		3000	476	2153	70	777	347	5	1	70	3	
A10/N20	Massy	5 avr 12	147	53	147								AI
Rue des Usines	Annezy	6 avr 12	40	20	40							1	Le Dauphine
Gare	Annezy	11 avr 12	24	14	24								Tribune de Genève 11 avril
Toulouse Gramont	Toulouse	11 avr 12	27		27			27					Médiapart 23 avril
Heni Barbusse	Guyancourt	23 avr 12	20				20						Le Parisien 23 avril
Tour Mercure	Tourcoing	26 avr 12	96		96								La voix du nord 26 avril
Bvd Laser La capelette	Marseille	27 avr 12	60		60								Lamarseillaise 27 avril
Gare RER	Ris Orangis	3 mai 12	56	20	56								Secours catholique 3 mai
Luynes	Aix	3 mai 12	60		60								La Provence 4 mai
Trois Sautets	Aix	3 mai 12	40		40								La Provence 4 mai
Perrache	Lyon	10 mai 12	100			100		100	1	1	100		Médiapart 10 mai
face au Décathlon	La Tronche	22 mai 12	20		20			20					Indymédiagrenoble 6 juin
Av des Aygalades	Marseille	23 mai 12	35	10	35								France 3 23 mai
Rue de Béle	Nantes	23 mai 12	40		40								Ouest France 23 mai
6 camps	Nantes	26 mai 12	120		120								Romeurope
Squat	St Martin Le Vinoux	29 mai 12	14		14								France 3 29 mai
Bords de Garonne	Toulouse	6 juin 12	150		150								Le Parisien 6 juin
Zone Neyrpic	St Martin d'Hères	7 juin 12	40		40								Indymédiagrenoble 8 juin
Perrache	Lyon	14 juin 12	50			50		50	1	1	50		Médiapart 23 juin
Vasarely (autoroutes des alpes et sncf)	Aix-en-Provence	26 juin 12	70		70								La provence 26 juin
Total 2ème trimestre	20		1209	117	1039	150	20	197	2	2	150	1	

Annexe 1

1. Description des données prises en compte dans l'étude

L'étude a recensé la dénomination du lieu de vie, la commune, le nombre de personnes expulsées (le nombre d'enfants quand il est spécifié), les causes de l'évacuation forcée, le nombre d'Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) distribuées (quand il est connu), la présence simultanée de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) avec les forces de l'ordre (quand il est signalé), les expulsions collectives du territoire, les propositions de relogement et les sources de l'information dans chacun des cas.

Chaque évacuation ou expulsion est caractérisée de la manière la plus complète et seules les informations vérifiables obtenues de sources fiables, mentionnées ci-dessous, sont comptabilisées.

2. Définitions

Le vocabulaire doit être précisé : un terrain est évacué et une personne expulsée. En droit, on parle d'évacuation d'un terrain, d'un bâtiment lorsque la mesure vise le lieu, et d'expulsion lorsque la mesure vise la ou les personnes. D'autre part, le terme « lieu de vie » désigne l'endroit où vivent les personnes, cet endroit pouvant être un bidonville, un squat, un garage désaffecté,... ou une caravane en état ou non de marche. La dénomination du lieu de vie est celle de l'endroit mentionné dans la source, par exemple « le Hanul ». L'adresse est évidemment notée quand c'est possible.

La commune est celle sur laquelle le lieu de vie existe. Les cas sont fréquents où le lieu de vie chevauche plusieurs communes, par exemple Noisy-le-Grand/Bry-sur-Marne. Ces cas prêtent souvent à confusion : plusieurs rapports d'apparence différente concernent en fait le même lieu de vie. Une attention particulière a été portée à ce point afin de garantir l'information.

La date est celle du jour où a eu lieu l'évacuation forcée ou l'expulsion du territoire.

Le nombre de personnes est celui mentionné dans la source. Le nombre d'enfants n'est repris que s'il est spécifié par la source.

L'expulsion forcée peut résulter de : un arrêté d'expulsion pour occupation illégale ou insalubrité du lieu de vie, une distribution d'OQTF, une aide au retour humanitaire (ARH) ou un accident (incendie). Plusieurs causes peuvent se cumuler. Par exemple, à Massy (Essonne), il y eut : distributions d'OQTF, incendie, arrêté d'expulsion, enfermement, retours ARH et retours forcés, et destruction de ce qui restait du lieu de vie par les autorités communales.

Chaque fois que la source le mentionne, le nombre d'OQTF ou d'arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF) distribués sur le lieu de vie est noté, de même que la présence de l'OFII sur le lieu de vie lors de l'intervention des forces de l'ordre.

Quand des propositions de relogements sont mentionnées dans la source, elles figurent au tableau. Elles sont généralement partielles car, dans la majorité des cas, elles séparent les familles et sont destinées uniquement aux femmes accompagnées d'enfants en bas âge dans un hébergement d'urgence pour quelques jours. Pour cette raison, elles sont très souvent refusées par les personnes concernées.

La source est l'origine de l'information. Le même événement peut être décrit dans plusieurs sources. Chaque source est référencée. Seules les plus fiables ont été retenues : articles de presse et média, communiqués de presse, témoignages directs diffusés par une ONG.